

**AVIS de MISE à DISPOSITION**

Le public est informé qu'il sera procédé à une mise à disposition des modifications simplifiée N°4, 5 et 6 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la Commune de Nieul, du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par Madame La Maire de Nieul, seront tenus à la disposition du public en Mairie de Nieul, pendant la durée de mise à disposition, du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 23 janvier 2026 inclus aux horaires habituels d'ouverture au public, soit les :

- lundi mardi mercredi jeudi vendredi et samedi : 9 heures à 12 heures
- à l'exception des dimanches et des jours fériés

Le public pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, ou d'adresser ses remarques directement par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Nieul - 12 Rue du 8 Mai 1945 – 87510 NIEUL

ou par voie électronique au courriel de la mairie : [accueilmairie@nieul87.fr](mailto:accueilmairie@nieul87.fr)

A l'issue de la mise à disposition, le dossier complet sera déposé en Préfecture, Les mesures de publicités seront alors lancées. Dès réception de la délibération visée par le Préfet le PLU sera applicable.

Béatrice TRICARD

Maire de Nieul

